

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 HIVER

Date : **du vendredi 16 décembre au dimanche 18 décembre 2016**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES**

Engagements extranat du lundi 5 au lundi 12 décembre 2016

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 16 décembre		Samedi 17 décembre		Dimanche 18 décembre	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4 N Messieurs	400 NL Dames	200 PAPILLON Dames	200 PAPILLON Messieurs	400 4 N Dames	200 NL Messieurs
	1500 NL Dames	400 NL Messieurs	800 NL Messieurs	800 NL Dames	1500 NL Messieurs	200 NL Dames
	200 BRASSE Messieurs	200 DOS Dames	50 BRASSE Dames	50 BRASSE Messieurs	100 BRASSE Dames	100 DOS Messieurs
	200 BRASSE Dames	200 DOS Messieurs	50 DOS Messieurs	50 DOS Dames	100 BRASSE Messieurs	100 DOS Dames
	50 NL Messieurs	100 PAPILLON Dames	100 NL Dames	100 NL Messieurs	50 NL Dames	50 PAPILLON Messieurs
		100 PAPILLON Messieurs				50 PAPILLON Dames
		200 4N Dames				200 4N Messieurs

Réunion technique le jeudi 15 décembre à 18 h 30

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

1. En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.
2. La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :
 - Un temps limite correspondant à la grille de qualification interrégionale.
 - Un classement (voir annuel règlements)
3. A l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m, le classement sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve (**Attention**, les performances réalisées en bassin de 25 m seront transposées en bassin de 50m à l'aide de la table de transposition fédérale). Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Toutes les épreuves seront classées au temps.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion